Commune du Moule

Plan Local d'Urbanisme

Planche 2

1/5 000e

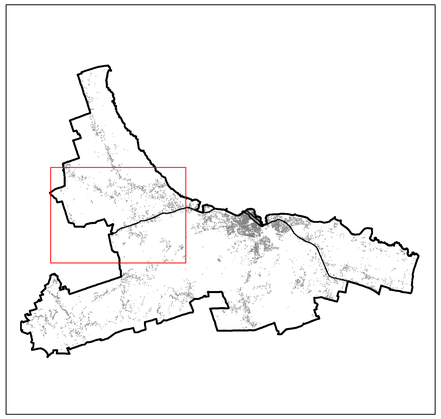

Juin 2017

ZONES URBAINES

<u>ZONES URBAINES *destinées à accueillir essentiellement de l'habitat*</u>

UA = zones urbaines à densité élevée correspondant aux Îlots du centre-ville
- UAd = secteur du Damencourt destiné à accueillir des constructions qui accueillent principalement des logements collectifs et des équipements

UB = zone urbaine à densité variable portant sur les Îlots de Petite Guinée et cité Cadenet
- UBa = secteur de la cité Cadenet, destiné exclusivement à accueillir de l'habitat

UC = quartiers périphériques zones urbaines de densité moyenne constructions à faible hauteur
- UCa = secteur de constructions de forme collective développées sur trois niveaux (R+2) des opérations sur les quartiers de Gissac, de Guénette
- UCb = secteur résidentiel affirmé au contact des zones urbaines centrales ou des zones touristiques
- UCd et UCd = quartiers de renouvellement urbain de Bonan-Sergent

UG = secteurs ruraux de développement
- UGn = secteurs ruraux de développement de faible densité

<u>ZONES URBAINES *destinées à accueillir des activités économiques et des équipements publics*</u>

UE = zone qui regroupe les équipements collectifs et les services publics ou privés à destination socio-éducative, d'enseignement de caractère technique et à vocation sportive ou administrative

UP = zone destinée à l'accueil d'installations et d'établissements liés aux activités de pêche, d'artisanat et de loisirs liés au milieu marin

UT = secteur de développement touristique des Alizés et de la Baie du Moule

UX = pôle d'activités de Gardel et de Bellevue
- UXd = destinée à l'accueil d'activités économiques, de commerces, d'artisanat et de services liés à l'animation économique et urbaine du quartier de Damencourt

ZONES A URBANISER

1AU = secteurs dont le niveau d'équipements d'infrastructures et l'insuffisance de capacité de desserte ne permettent pas de construction immédiate
- 1AUb = secteur de développement touristique de la presqu'île de la Baie
- 1AUc = secteur destiné à l'accueil d'habitat collectif ou individuel, de commerces, d'équipements et de services
- 1AUg = secteur d'extension des pôles ruraux de développement
- 1AUpat = secteur destiné à la mise en valeur du patrimoine culturel lié à l'habitation Néron
- 1AUx = secteur destiné à l'implantation des activités industrielles et artisanales

2AU = secteurs naturels destinés à être ouverts à l'urbanisation ou des secteurs dont l'absence ou l'insuffisance d'équipements et de réseaux suppose une redéfinition d'ensemble en termes d'aménagement et d'organisation
- 2AUh = secteur de développement du site de Guénette-Morel-Portland
- 2AUr = secteurs de renouvellement urbain de Bonan-Vassor, de Guénette, de Petite-Anse, de Petite-Guinée

ZONES AGRICOLES

A = zones agricoles
- Aenr = zones agricoles spécifiquement dédiées à l'exploitation des énergies renouvelables
- Ah = secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées permettant d'accueillir des constructions dans des conditions de hauteur d'implantation et de densité limitées
- Aj = secteurs de lots-jardins
- Ap = secteurs agricoles protégés où la construction est interdite (nord et nord-est du territoire)

ZONES NATURELLES

N = zones naturelles concernées par mesures de protection ou présentant un intérêt environnemental et paysager ou un intérêt d'ordre patrimonial
- Npat = secteur littoral de Sainte-Marguerite pour la mise en valeur du cimetière
- Nt = secteur du littoral de l'Autre-Bord